

# Rwanda, mémoire d'un génocide - L'oiseau de la paix

Soumis par Sylvain Marcelli  
01-12-2011

Les internautes ont la chance de pouvoir suivre au jour le jour les délibérations du Tribunal pénal international sur le Rwanda sur le site de la Fondation Hironnelle. Nous avons voulu savoir qui était derrière cette véritable agence de presse. Entretien avec Philippe Dahinden, journaliste et directeur des rédactions, en direct de Bangui.

Quelles sont les missions et les idéaux de la Fondation Hironnelle ?

La Fondation Hironnelle a été créée à Genève, en 1995, par des journalistes. Il s'agissait à l'époque de poursuivre l'expérience de Radio Agatashya, une station installée en 1994 dans la région des Grands Lacs africains. Cette radio indépendante a diffusé pendant plus de deux ans des informations et des programmes réalisés par des journalistes locaux à l'attention des populations du Rwanda, du Burundi et de l'Est du Zaïre. Sa mission était de procurer à ces populations victimes des événements une information rigoureuse et professionnelle, dans les langues locales, notamment pour combattre les rumeurs, la manipulation et les propagandes incitant à la haine. Tout en sachant qu'un média ne pouvait arrêter la guerre ou mettre fin aux violences, nous voulions ainsi contribuer à enrayer la spirale de ces violences et à atténuer certains effets pervers des conflits dans cette région.

D'autres opérations ont suivi, avec des missions analogues confiées à trois stations de radio, au Libéria, au Kosovo et en République centrafricaine. A travers ce genre de médias, si l'évolution de la situation le permet, la Fondation Hironnelle vise aussi à diffuser des programmes de développement, oeuvrant pour le maintien de la paix, la bonne gouvernance, la démocratie et le respect des droits de l'homme. Dans le cas de notre agence de presse auprès du Tribunal international pour le Rwanda, il s'agit plus spécialement de lutter contre l'impunité et de diffuser largement, mais surtout auprès des populations directement concernées dans les Grands Lacs africains, des informations indépendantes sur la façon dont la justice est rendue.

Notre principal idéal est sans doute de défendre la liberté de presse et le développement d'un journalisme local indépendant dans les zones de crise et de guerre, en partant de deux convictions : dans de telles situations, l'information répond à un besoin essentiel, à un droit fondamental des populations concernées, et le recours à un média local indépendant constitue la meilleure réponse.

Les journalistes de la Fondation sont-ils des journalistes engagés ?

A mon sens, l'activisme en faveur des droits de l'homme est la seule activité politique qui ne saurait restreindre d'une manière quelconque l'indépendance journalistique. Oui, les journalistes qui dirigent et font vivre la Fondation Hironnelle ont fait le choix de militer pour le respect de la dignité humaine, en s'engageant pour promouvoir le droit à l'information des populations victimes de conflits. Quant à nos confrères locaux, qui sont l'âme de nos projets et qui souscrivent aux principes à la base des médias que nous leur proposons, les risques qu'ils prennent souvent pour accomplir leur mission sur le terrain dans le but d'informer leurs concitoyens sont la preuve de leur engagement. Je ne puis que rendre hommage à leur courage et à leur abnégation, eux qui sont plus que nous affectés par les événements qu'ils décrivent.

Pourquoi justement choisir de créer de nouveaux médias plutôt que de financer directement des médias locaux ?

Nous ne lançons de nouveaux médias que lorsqu'ils répondent à un besoin essentiel, c'est-à-dire dans un contexte où la population serait sans cela privée complètement ou partiellement d'information indépendante et professionnelle.

Autrement dit des situations où la presse locale n'a pas les moyens politiques et financiers d'assurer son indépendance. Dans ses statuts eux-mêmes, la Fondation Hironnelle s'est donnée pour but de remettre autant que possible le média créé à des journalistes locaux, dès que la situation ne justifie plus son intervention. C'est ce que nous avons d'ores et déjà fait au Kosovo.

Par ailleurs, nous nous efforçons de faire bénéficier les médias locaux de la formation professionnelle que nous offrons à nos journalistes sur place.

Comment s'est mise en place l'agence de presse qui relate au jour le jour sur votre site internet les débats du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) ? Quels sont ses moyens ? Les responsables du TPIR collaborent-ils de bon gré avec vos journalistes ?

A l'origine, en 1996, il s'agissait d'un bureau de correspondants de Radio Agatashya, pour laquelle cette actualité était essentielle. La guerre en République démocratique du Congo ayant forcé notre station à suspendre ses émissions, nous avons décidé de ne pas renoncer à la couverture exhaustive du TPIR que nous avons été les premiers à initier. Nous avons donc construit un projet indépendant sous forme d'agence de presse, placée depuis deux ans sous la direction d'une journaliste britannique, Julia Crawford, issue du service en anglais de RFI. Notre rédaction comprend en outre sept journalistes locaux rwandais, burundais et tanzanien, y compris un correspondant à Kigali. Ces journalistes travaillent en français et en anglais, mais aussi dans les langues de la région. En particulier, la population rwandaise peut les suivre en kinyarwanda sur les ondes des radios internationales BBC et VOA.

Le financement du projet a été long à réunir, notamment la participation prépondérante de la Commission européenne. Plusieurs collaborateurs de la Fondation ont travaillé à l'époque bénévolement pour éviter que le projet ne s'arrête. Aujourd'hui, nous avons un important soutien du gouvernement hollandais. La Suisse a également participé et financé

des séminaires de formation à la chronique judiciaire que nous avons organisés sur place pour des journalistes locaux. La justice se méfie toujours des journalistes (et réciproquement !). Par le sérieux et la crédibilité de nos informations, même si elles dérangent parfois certains responsables, nous avons acquis la confiance des juges du TPIR et l'on peut dire qu'aujourd'hui, la collaboration est bonne avec les magistrats et le Bureau du Procureur, ainsi qu'avec le service de presse.

Le TPIR souffre de rivalités et de dysfonctionnements internes manifestes. Les rapports produits ne sont pas toujours de bonne qualité. Certains d'entre eux seraient occultés, comme le rapport sur l'assassinat du président Habyarimana. Comment rendez-vous compte de ces errements, particulièrement graves en matière de justice ? Avez-vous rencontré des difficultés dans votre volonté d'assurer une information transparente ?

Nous publions les faits, tous les faits et rien que les faits, mais aussi dans certains cas les opinions émises sur la qualité du travail accompli (ou non) par le TPIR. C'est notamment le cas lorsque ces dysfonctionnements apparaissent à l'occasion d'audiences ou sont critiqués par l'une ou l'autre partie au procès. La place que nous accordons à certains éléments d'information, comme les remous et requêtes autour du rapport sur l'attentat contre l'avion présidentiel, est fonction de leur intérêt informatif, donc beaucoup plus grande que la place qui leur est faite dans la procédure devant le TPIR. Les critiques violentes, pouvant aller jusqu'à la récusation du TPIR en tant que tel, présentées par certains accusés, sont répercutées dans nos dépêches, lorsque nous jugeons qu'elles ont un intérêt informatif. Nos choix rédactionnels sont parfaitement indépendants. A une époque le greffe du Tribunal était confronté à des difficultés dans la désignation des défenseurs d'office, nous avons dû insister et vaincre la résistance du même greffe pour obtenir des informations suffisantes. En dehors de nos choix rédactionnels dans le traitement de l'information et le choix des sujets, nous ne prenons toutefois pas position en tant qu'agence, conformément à une ligne suivie par l'ensemble des projets de la Fondation Hirondelle.

Les journaux français métropolitains ne rendent compte que très rarement des délibérations du TPIR. Comment expliquez-vous ce désintérêt flagrant ?

Nous avons proposé à de nombreux journaux français, notamment au Monde et à Libération de collaborer gratuitement avec eux pour mettre sur pied une rubrique régulière, mensuelle par exemple, sur le TPIR. Aucun résultat. Le responsable de la rubrique Afrique du quotidien Libération, tout intéressé qu'il était par notre proposition, nous a répondu qu'il ne pouvait nous garantir une régularité de parution suffisante, sa propre rubrique ne bénéficiant pas d'une telle assurance. C'est malheureusement vrai, l'Afrique n'intéresse pas suffisamment les médias français, à part quelques journalistes isolés, même s'il s'agit en l'occurrence, d'un génocide et de crimes contre l'humanité jugés par l'un des deux seuls tribunaux internationaux. Quant à la politique africaine de la France, elle demeure un sujet opaque, encore tabou et qui a impliqué à un moment ou un autre tous les bords politiques des différents régimes.

En outre, la justice demeure un sujet dont les aspects "techniques" sont parfois abordés sans enthousiasme par la presse lorsqu'il ne s'agit pas d'actualité brûlante, notamment un scandale politique. On a bientôt oublié les centaines de milliers de victimes de 1994 au Rwanda et les couvertures "live" des débats de la justice américaine dans le cadre de l'élection présidentielle sont jugés beaucoup plus spectaculaires. Dommage pour une justice internationale qui par définition, ne peut être rendue que plusieurs années plus tard. Il est vrai que les lenteurs des cours onusiennes n'arrangent pas les choses.

Le "procès des médias" devrait avoir lieu à partir de février 2001. Les dirigeants des médias du génocide devraient être jugés collectivement. Comment le TPIR a-t-il motivé cette décision ? Les accusés ne peuvent-ils réclamer, et n'ont-ils pas droit à un procès individuel ?

En fait, ce procès a commencé le 23 octobre, après avoir été renvoyé une première fois en septembre, la préparation du dossier n'étant pas achevée du côté du procureur. J'ai moi-même été le premier témoin à comparaître dans ce procès, pour avoir connu de près les promoteurs et les méfaits de la trop faneuse Radio télévision des Mille Collines (RTLM). J'avais donc en face de moi trois équipes d'avocats et deux accusés présents sur trois. Leurs intérêts et leurs systèmes de défense n'étaient pas toujours convergents, je puis en attester. L'une des principales raisons invoquées par le Procureur et le Tribunal qui l'a suivi, c'était l'économie de la procédure : accélération des procès et déplacements moins nombreux pour les mêmes témoins et experts. Les accusés ont bien entendu protesté et ils ont utilisé toutes les possibilités de procédure pour obtenir un procès individuel, mais la Cour internationale d'appel leur a donné tort et ordonné le procès collectif. Il est vrai qu'il y a de nombreux points communs dans les incitations à la haine et à la violence perpétrée par ceux qu'on a appelé les médias du génocide.

La nécessité de la jonction des cas de ces trois accusés dans le domaine des médias ne m'est pas apparue toujours évidente lors de ma propre comparution comme témoin, mais il faut dire qu'un quatrième accusé a déjà été jugé car il a plaidé coupable, le seul "étranger" au Rwanda, le journaliste italo-belge Ruggiu de la radio RTLM. D'autres accusés potentiels sont morts depuis ou sont emprisonnés au Rwanda. Du côté du Procureur, le dossier des médias, instruit depuis 1995, a malheureusement passé entre les mains de trop nombreux collaborateurs, qui quittaient ensuite le parquet. J'ai moi-même dû répéter les mêmes déclarations au moins trois fois devant des enquêteurs différents, qui ont perdu les cassettes vidéo que je leur avais remises.

Les dirigeants français impliqués dans la mise à feu du Rwanda en 1994 sont-ils passibles du TPIR ? Quel juge peut mettre aujourd'hui la France en face de ses responsabilités ?

Je vous donne là un avis strictement personnel, fondé sur les connaissances juridiques de l'avocat que j'ai été avant d'être journaliste et sur mon expérience professionnelle en rapport avec le TPIR. Le principe du TPIR et de la justice

pénale internationale veut que la responsabilité soit individuelle. Pas question de faire comparaître sur le banc des accusés un pays représenté par ses dirigeants. En revanche, le Procureur international, et lui seul, peut décider d'ouvrir une instruction contre un individu, de quelque nationalité qu'il soit et quelle que soit sa fonction, même la plus haute. A ma connaissance, aucune enquête n'a été ouverte par le parquet du TPIR contre un ressortissant français, à fortiori contre des dirigeants politiques français. Ceux-ci restent toutefois théoriquement passibles du TPIR, si des charges peuvent être retenues contre eux individuellement, en rapport avec le crime de génocide ou des crimes contre l'humanité commis en 1994. Pour cela, il faudrait que des faits pertinents soient établis contre une personne en tant qu'individu démontrant qu'elle a commis intentionnellement ces crimes ou encore qu'elle a omis d'agir, alors qu'elle avait l'obligation de le faire de par sa fonction politique ou militaire, par exemple pour protéger la population civile rwandaise. Des faits en tous les cas difficiles à prouver, surtout lorsqu'il s'agit d'une responsabilité intellectuelle.

Le gouvernement rwandais actuel, débordé par les dossiers en souffrance dans les tribunaux, évoque la possibilité de recourir à la justice traditionnelle villageoise pour accélérer les procédures. Qu'en pensez-vous ? Il n'y pas d'autre solution que d'accélérer les procédures, si l'on veut éviter un monumental déni de justice pour des dizaines de milliers de détenus dans des conditions intolérables selon les normes minimales d'incarcération. Personnellement, je suis opposé aux amnisties, trop politiques et choquantes pour les victimes. Je préfère les solutions comme celles des commissions de vérité pratiquées en Afrique du Sud, mais il faut pour cela que la société concernée soit apaisée et exempte de conflits importants. Je connais encore mal les détails du projet de gacaca, soit la justice traditionnelle locale rwandaise. Il faudrait d'abord savoir si cette tradition est toujours acceptée comme telle par la population, ce qui est tout à fait possible. Je pense ensuite qu'il faudra mettre en place des garde-fous pour éviter que des comptes personnels ne soient réglés dans ce cadre.

Quelles autres missions la Fondation assure-t-elle ? Dans quels autres pays intervient-elle ?

Notre station Star Radio, au Libéria, créée en 1997, a été fermée ce printemps par le Président Charles Taylor, parce qu'elle dérangeait. Malgré les protestations des Libériens eux-mêmes, notamment les journalistes et les activistes des droits de l'homme, malgré les interventions de la communauté internationale et une prise de position très ferme de l'Europe (qui en faisait une question de principe pour l'avancement de la démocratie au Libéria), Star Radio est toujours fermée à ce jour. Nous étions sur le point de la remettre définitivement à nos confrères libériens, qui la dirigeaient déjà effectivement.

Au Kosovo, notre station Blue Sky Radio a été pendant un an la seule radio émettant en albanais, serbe et turc, avec une rédaction multiethnique. Elle a également servi de service public transitoire en étant aussi la radio de la Mission de l'ONU qui administre la province sous la direction de Bernard Kouchner. Après un an, elle a fusionné avec la Radio Télévision du Kosovo, le futur service public de la province, pour en devenir la seconde chaîne, la seule multiethnique, plus spécialement dédiée au public jeune (près de 70 % des Kosovars ont moins de 30 ans).

A Bangui, en République centrafricaine, où je me trouve en ce moment pour répondre à votre interview par courrier électronique, notre station Radio Ndeke Luka ("l'oiseau de la chance" dans les langues locales) émet depuis 8 mois. C'est une radio indépendante, que les Nations unies nous ont demandé d'installer après le départ des Casques bleus en février de cette année et le démantèlement de la station de la mission onusienne, Radio Minurca. Cette dernière était devenue la radio de référence des Centrafricains, dont le choix est très limité en matière de radios. Nous avons une petite équipe et peu de moyens, car personne ne s'intéresse à ce pays, qui vit pourtant actuellement une crise économique et sociale majeure qui l'amène au bord du gouffre de la reprise des violences et des destructions. La radio est pourtant très populaire, sans doute parce qu'elle est très proche de la population et lui parle aussi dans la langue locale, le sango, qu'elle donne la parole aux gens du peuple et qu'elle s'engage en faveur de la paix à laquelle tout le monde aspire. Radio Ndeke Luka est aussi un instrument de développement qui pourrait aider à sortir de la crise. Nous espérons enfin pouvoir faire évoluer cette station vers une radio régionale qui s'adressera alors, lorsque nous aurons trouvé les fonds pour acquérir un émetteur en ondes courtes, aux populations de toute la région, notamment en République démocratique du Congo, au Tchad, au Soudan, au Congo-Brazzaville notamment. Car la plupart des voisins de la République centrafricaine sont affectés par des conflits, le plus important étant la guerre en RDC. Comme vous le voyez, nous sommes fidèles à notre vocation: travailler avec des confrères locaux dans des zones de conflit, pour apporter aux gens ce dont ils ont le plus besoin, avec la nourriture et les médicaments : de l'information honnête, impartiale et indépendante. Propos recueillis par Sylvain MarcelliLe site de la Fondation

Hirondelle : <http://www.hirondelle.org>. Retour au sommaire du dossier